

Termes de référence pour Évaluation externe du projet "Healthy Soil Healthy Food" (sols sains, alimentation saine)

1. Introduction

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique ([AFSA](#)) a l'intention de commander une évaluation externe de son projet " Healthy Soil Healthy Food " (HSHF) financé par Pain pour le Monde. Le projet, d'une durée de quatre ans et demi, s'étend de janvier 2021 à juin 2025 et implique des centres HSHF gérés par les partenaires locaux du projet de l'AFSA dans six pays : Sénégal, Togo, Burkina Faso, Kenya, Ouganda et Tanzanie. Les principales activités consistent à promouvoir l'adoption de pratiques agroécologiques par le biais de la formation des agriculteurs et du plaidoyer politique, dans le but d'améliorer la santé des sols, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire.

Cette évaluation de fin de projet vise à évaluer les performances du projet conformément aux meilleures pratiques du CAD de l'OCDE. Des évaluations de base ont été réalisées par des consultants locaux dans chacun des six pays et un examen (interne) à mi-parcours du projet a été effectué.

Contexte du projet

Sur un continent où près de 70 % de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance, la terre productive est l'actif le plus important pour la plupart des ménages africains. Il existe un réel besoin de garantir un accès, une utilisation et un contrôle inclusifs et durables des terres productives et des sols fertiles. Depuis 2015, l'Année internationale des sols de la FAO, l'AFSA encourage les bonnes pratiques en matière de gestion de la fertilité des sols. En 2017, l'AFSA et son partenaire d'Afrique australe Seed and Knowledge Initiative (SKI) ont mis à la disposition des agriculteurs africains une technologie de fertilité des sols innovante, efficace et peu coûteuse, basée sur la production et l'utilisation d'une gamme de biofertilisants, de biostimulants et de techniques biologiques de protection des plantes. L'AFSA a mis en place un réseau de centres HSHF à travers le continent afin de mettre en œuvre, de partager, de développer et de diffuser des pratiques agricoles agroécologiques et de gestion des paysages pour des sols sains et une alimentation saine.

L'AFSA a sélectionné six de ces centres pour devenir les partenaires locaux de la mise en œuvre de ce projet "Healthy Soil Healthy Food" financé par Bread for the World. L'objectif était de faciliter un processus de renforcement des capacités afin que les centres sélectionnés soient bien équipés pour fournir des services de formation et de vulgarisation appropriés à leurs communautés agricoles. Reconnaissant que le choix de la technologie agricole est spécifique au contexte, l'objectif était d'exposer les agriculteurs formateurs à une gamme complète de techniques agroécologiques de gestion des sols et d'encourager un processus de réflexion et de co-création afin d'établir des paquets de formation des agriculteurs adaptés au contexte local.

Les six centres ont également été encouragés et soutenus dans leurs activités de plaidoyer et de lobbying auprès des autorités locales et des gouvernements nationaux en faveur de l'agroécologie, par exemple en exposant les avantages de l'agroécologie aux décideurs locaux par le biais de visites sur le terrain, d'expositions et de journées de travail sur le terrain. Les actions de plaidoyer devaient inclure l'élaboration d'études de cas sur les réussites, des méta-analyses, la production d'histoires personnalisées à partir du terrain, des notes d'information sur les politiques et d'autres documents de plaidoyer. En outre, le projet

devait engager directement les décideurs en préparant et en envoyant des délégations pour faire du lobbying, défendre les intérêts et partager l'apprentissage dans les espaces politiques de haut niveau.

Objectifs du projet

1. Un réseau de centres pour des sols sains promeut des approches agroécologiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique.
2. Les acteurs gouvernementaux locaux, nationaux ou régionaux reconnaissent publiquement l'importance de sols sains et encouragent les pratiques agroécologiques en faveur de la sécurité et de la souveraineté alimentaires.

Indicateurs de projet

Objectifs	Indicateur(s) PROPOSÉ(s)
Pratique. Un réseau de centres pour des sols sains promeut des approches agroécologiques pour la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique.	<p>1. Entre 2022 et 2024, au moins 80 % des 180 (=144) formateurs de sols sains auront transmis de nouvelles compétences et connaissances sur les approches agroécologiques à au moins 7 200 agriculteurs (par exemple sur la santé des sols, la protection intégrée des plantes naturelles, la conservation de la biodiversité, etc.)</p> <p>2. D'ici juin 2025, au moins 5 400 (75 % de 7 200) agriculteurs auront adopté au moins trois pratiques agroécologiques qu'ils ne pratiquaient pas auparavant, afin d'assainir les sols et d'augmenter la production alimentaire.</p>
Plaidoyer. Les acteurs gouvernementaux locaux, nationaux ou régionaux reconnaissent publiquement l'importance de sols sains et encouragent les pratiques agroécologiques en faveur de la sécurité et de la souveraineté alimentaires.	<p>1. Entre 2022 et 2025, au moins 30 acteurs gouvernementaux locaux et/ou nationaux utilisent le matériel de connaissance développé par le projet et/ou l'expérience acquise lors des visites sur le terrain pour revoir la politique et/ou orienter la planification vers l'agroécologie.</p> <p>2. D'ici juin 2025, au moins quatre organes politiques régionaux/continentaux tels que la SADC, le COMESA, la CAE, la CEDEAO ou l'UA reconnaissent publiquement les approches agroécologiques comme une voie valable vers la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p>

2. Cause et objectif de l'évaluation

L'évaluation vise à évaluer les performances de l'initiative HSHF, en se concentrant sur sa pertinence, son efficacité, son efficience, son impact et sa durabilité - les critères du CAD de l'OCDE. Cette évaluation déterminera dans quelle mesure l'initiative HSHF a atteint ses objectifs et son impact, et en tirera des enseignements pour la prochaine phase du projet.

Objectifs de l'évaluation

1. Évaluer dans quelle mesure les activités, les produits et les résultats sont conformes aux plans et objectifs prévus du projet.
2. Identifier les meilleures pratiques, les défis et les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet (en mettant l'accent sur les enseignements tirés des choses qui ne se sont pas déroulées comme prévu et qui ont dû être ajustées au cours du processus).
3. Fournir des recommandations pour étendre et reproduire les éléments réussis du projet dans la prochaine phase du projet HSHF.

Champ d'application de l'évaluation

L'évaluation portera sur les six pays africains participant à l'initiative HSHF : Sénégal, Togo, Burkina Faso, Kenya, Ouganda et Tanzanie. L'évaluation couvrira toute la durée du projet, depuis son lancement en 2021 jusqu'à janvier 2025. Le projet se terminera en juin 2025, mais nous avons l'intention de réaliser l'évaluation avant la fin du projet afin de permettre une transition en douceur vers la phase suivante. L'évaluation intégrera les résultats de l'étude de base, de l'évaluation à mi-parcours, des rapports d'avancement du projet des partenaires locaux à l'AFSA, et des rapports du projet de l'AFSA à BFW. Elle impliquera un large éventail de parties prenantes, y compris les agriculteurs, les formateurs, le personnel du centre HSHF, le personnel du secrétariat de l'AFSA et les donateurs.

3. Questions clés de l'évaluation

L'évaluation doit répondre aux questions clés suivantes afin de s'assurer que les évaluateurs répondent aux attentes et que le rapport final répond de manière exhaustive à ces questions. Il s'agit de critères de qualité essentiels pour l'évaluation.

Pertinence

1. Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles été alignées sur les besoins des bénéficiaires ?
2. Dans quelle mesure les objectifs du projet s'alignent-ils sur les politiques des partenaires et des donateurs ?

Efficacité

1. Les objectifs et les résultats du projet HSHF sont-ils atteints comme prévu ? Sont-ils susceptibles d'être atteints à la fin du projet ?
2. Quels changements sont intervenus dans les connaissances et les pratiques des agriculteurs et des formateurs grâce au projet HSHF ? (par exemple, adoption de nouvelles pratiques agroécologiques par les agriculteurs)
3. Quels sont les facteurs qui ont facilité ou entravé la réalisation des objectifs du projet ?

Efficacité

1. Les ressources ont-elles été utilisées efficacement pour atteindre les objectifs du projet ?
2. Les résultats du projet auraient-ils pu être atteints avec moins de ressources ou dans un délai plus court ?
3. Quels aspects du projet pourraient être modifiés pour améliorer le rapport coût-efficacité sans compromettre la qualité des résultats ?
4. Dans quelle mesure le projet a-t-il tiré parti des ressources et des capacités locales ?

Impact

1. Dans quelle mesure le projet contribuera-t-il à la réalisation des objectifs généraux à long terme de la transition vers l'agroécologie et la souveraineté alimentaire ? (voir les [5 niveaux de transition de Steve Gliessman](#)).
2. Comment les stratégies de plaidoyer et d'engagement communautaire ont-elles influencé les changements de politiques agroécologiques et alimentaires aux niveaux local, régional et national ?
3. Quels sont les autres changements positifs ou négatifs imprévus survenus à la suite du projet ?

Durabilité

1. Dans quelle mesure les changements positifs et les avantages apportés par le projet HSHF se poursuivront-ils au-delà de sa durée ?
2. Comment les capacités locales et l'appropriation ont-elles été renforcées pour maintenir les avantages du projet au sein des centres HSHF et du secrétariat de l'AFSA ?

Cohérence

1. Dans quelle mesure l'initiative HSHF complète-t-elle les autres projets et programmes des centres HSHF et du secrétariat de l'AFSA ?
2. Dans quelle mesure le projet est-il aligné sur les politiques nationales et régionales en matière d'agroécologie ?

Questions complémentaires

3. Dans quelle mesure les processus, procédures et normes de l'AFSA ont-ils été intégrés dans la mise en œuvre du projet ?
4. Quelle est l'efficacité des systèmes de suivi et d'évaluation de l'AFSA en ce qui concerne le suivi des progrès et des résultats des projets ?
5. Quelles améliorations peuvent être apportées aux systèmes de suivi et d'évaluation de l'AFSA afin d'améliorer l'évaluation et la mise en œuvre des projets à l'avenir ?
6. Quelle est l'importance des politiques respectives de ces 6 pays favorisant ou défavorisant le travail dans le secteur de l'agroécologie pour la réussite du projet ?
7. Les questions de genre ou d'autres questions transversales telles que l'impact environnemental et l'inclusion des jeunes ou des personnes handicapées doivent être prises en compte.

4. Conception/méthodes d'évaluation

La conception et les méthodes d'évaluation doivent respecter les normes du CAD de l'OCDE afin de garantir une qualité et une cohérence optimales. Les évaluateurs doivent tenir compte de ces normes lors de la préparation de leurs propositions et pendant l'exécution de l'évaluation. L'évaluation doit intégrer des méthodes quantitatives et qualitatives afin de fournir une évaluation complète de l'initiative "Healthy Soil Healthy Food".

Norme minimale de qualité :

Les évaluateurs sont tenus de

- Respecter les normes du CAD de l'OCDE tout au long du processus d'évaluation.
- Veiller à ce que les méthodes et les outils d'évaluation soient solides, transparents et reproductibles.
- Maintenir l'impartialité et l'indépendance afin d'éviter les conflits d'intérêts.
- Utiliser des approches participatives pour impliquer efficacement les parties prenantes et recueillir des points de vue divers.
- Fournir des résultats clairs, fondés sur des données probantes et des recommandations exploitables.

Les évaluateurs sont encouragés à proposer des méthodes supplémentaires qu'ils jugent appropriées et nécessaires pour améliorer la profondeur et l'étendue de l'évaluation.

5. Processus d'évaluation/calendrier

L'évaluation de l'initiative FSH sera menée sur une période d'environ trois mois (du 15 octobre 2023 au 31 janvier 2025). Ce délai comprend les phases de planification, de collecte des données, d'analyse et de

rédaction des rapports, garantissant ainsi un processus d'évaluation complet, à l'exclusion d'une présentation finale en ligne des résultats de l'évaluation à toutes les personnes impliquées dans le projet.

6. Produits et délais attendus

Produits attendus

Les évaluateurs sont tenus de soumettre les produits suivants, chacun ayant un contenu et des caractéristiques spécifiques, afin de garantir un processus d'évaluation approfondi et complet. Ces produits sont essentiels pour évaluer le travail requis et garantir le respect des obligations contractuelles spécifiées dans le présent mandat.

Produit attendu	Taille (longueur)	Échéance
1. Rapport de démarrage Contenu : Le rapport initial doit inclure la conception prévue, la méthodologie, les interdépendances et les conditions préalables pour atteindre les objectifs de l'évaluation. Il doit détailler l'approche globale, les outils de collecte de données et un calendrier provisoire de l'évaluation.	7 pages maximum (hors page de garde, table des matières et annexes)	30 octobre 2024 (deux semaines après la réunion de démarrage)
2. Rapport intermédiaire Contenu : résultats préliminaires, idées et recommandations initiales. Il doit également mettre en évidence les difficultés rencontrées au cours de la phase de collecte des données et proposer des ajustements si nécessaire.	À déterminer sur la base des résultats intermédiaires	30 décembre 2024
3. Projet de rapport final Contenu : Le projet de rapport final doit fournir une analyse complète des données collectées et présenter les principaux résultats, conclusions et recommandations exploitables. Il doit comprendre un résumé, une méthodologie, des résultats, des discussions et des annexes contenant des données pertinentes.	30-40 pages (hors page de garde, table des matières et annexes)	17 janvier 2025
4. Le rapport final Contenu : Le rapport final doit affiner et finaliser le projet de rapport, en intégrant les commentaires des parties prenantes. Il doit comprendre un résumé, les principaux résultats, les conclusions, les recommandations et des annexes détaillées. Le rapport final doit être cohérent, bien structuré et accessible à un large éventail de parties prenantes.	30-40 pages (hors page de garde, table des matières et annexes)	31 janvier 2025

<p>5. Présentation PowerPoint</p> <p>Contenu : Une présentation PowerPoint résumant les principaux résultats, conclusions et recommandations du rapport final. Cette présentation sera utilisée pour diffuser les résultats de l'évaluation aux parties prenantes lors d'un atelier virtuel.</p>	<p>Environ 20 diapositives</p>	<p>31 janvier 2025 (avec la soumission du rapport final)</p>
---	--------------------------------	--

Exigences formelles

- Tous les rapports et présentations doivent être formatés de manière professionnelle, exempts de fautes de grammaire et rédigés clairement.
- Les documents doivent être soumis en format PDF et Word.
- Tous les produits livrables doivent être compatibles avec les logiciels de bureautique standard et accessibles à toutes les parties prenantes.
- Les rapports doivent comprendre des tableaux, des figures et des graphiques légendés, si nécessaire, pour étayer les conclusions et les recommandations.

7. Principales qualifications des évaluateurs

Une entreprise ou une personne compétente ayant une expérience avérée dans des travaux similaires est encouragée à se porter candidate. Le consultant ou le cabinet de conseil sélectionné devra posséder l'expérience suivante :

- **Expérience** : Au moins 7 ans d'expérience dans l'évaluation de projets, avec une expertise spécifique dans l'agriculture durable, l'agroécologie, l'évaluation de l'impact sur l'environnement ou des domaines connexes.
- **Compétences** : Capacité avérée à diriger des équipes d'évaluation, à concevoir des méthodologies d'évaluation et à gérer des évaluations complexes. Expérience avérée de l'application des critères du CAD de l'OCDE dans les évaluations. Solides compétences en recherche quantitative et qualitative, y compris en matière de collecte de données, d'analyse et de rédaction de rapports. Une expérience des méthodes d'évaluation participative est vivement souhaitée.
- **Connaissances** : Familiarité avec le contexte socio-économique et environnemental des régions du projet en Afrique ; compréhension approfondie des pratiques agricoles locales, des dynamiques socioculturelles et des défis environnementaux.
- **Communication** : Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de présentation. Capacité à communiquer efficacement avec un large éventail de parties prenantes. Capacité à présenter les résultats des données de manière claire et concise. Capacité d'un membre de l'équipe à s'exprimer en anglais et en français.
- **Éthique** : Engagement ferme en faveur des normes éthiques, y compris la confidentialité, l'intégrité et le respect de tous les participants.
- **Références** : Au moins trois références provenant de missions d'évaluation antérieures.

8. Contenu de l'offre de l'évaluateur

Les candidats doivent fournir
 Une proposition technique et financière

- La partie technique de l'offre doit faire référence à la faisabilité perçue des termes de référence (y compris des suggestions de questions d'évaluation spécifiques).
- Il doit également comprendre une brève description de la conception générale et de la méthodologie de l'évaluation, ainsi qu'un plan de travail (10 pages maximum).
- La partie financière comprend une proposition de budget pour l'évaluation complète. Elle doit indiquer les honoraires par jour de travail (plus les taxes respectives applicables) et le nombre de jours de travail proposés, ainsi que les frais de déplacement ou autres coûts prévus.
- CV(s) avec références.
- Preuve et exemples de travaux antérieurs pertinents, y compris un exemple de rédaction (idéalement un rapport final) d'un travail antérieur pertinent.
- Les propositions seront acceptées de la part de consultants individuels, de sociétés commerciales, d'ONG et d'universitaires.

9. Soumission des propositions

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leurs propositions à l'adresse électronique : afsa@afsafrica.org avant 17h00 (heure d'Afrique de l'Est) le 31 août 2024. Le courriel doit indiquer " **Évaluation de fin de projet HSHF** " dans la ligne d'objet.